

Alexandre Benalla va être auditionné par la commission d'enquête du Sénat

Par [Delphine Bernard-Bruls Pierre Lepelletier](#)

Publié le 30/07/2018 à 13:23 Mis à jour le 10/09/2018 à 17:15

http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/30/25001-20180730ARTFIG00097-le-senat-pourrait-auditionner-alexandre-benalla-a-la-rentree.php?redirect_premium

LE SCAN POLITIQUE - Même si elle n'est pas encore officielle, l'audition d'Alexandre Benalla par la commission d'enquête du Sénat est dans les tuyaux. Une petite victoire pour les sénateurs.

La pause estivale n'aura pas marqué pas la fin du feuilleton Benalla. Alors que la commission des lois du Sénat (qui s'est exceptionnellement transformée en commission d'enquête parlementaire) doit reprendre ses auditions mercredi, son président Philippe Bas a expliqué lundi matin sur [CNEWS](#) qu'il «n'excluait pas qu'Alexandre Benalla soit auditionné». Malgré la prudence du sénateur LR, le projet est en très bonne voie. Philippe Bas a en effet admis «avoir écrit à l'avocat» d'Alexandre Benalla en vue d'une convocation. Une information confirmée lundi après-midi par l'ancien collaborateur lui-même à [France Info](#). Il explique avoir reçu une demande d'audition par la commission d'enquête fixée au 19 septembre prochain. La nouvelle devrait bientôt devenir officielle: une liste de noms en vue de nouvelles auditions doit être communiquée dans les prochains jours.

Philippe Bas n'hésite plus

Deux principes fondamentaux du droit faisaient jusqu'alors hésiter Philippe Bas pour auditionner Alexandre Benalla. Il y avait d'abord la séparation des pouvoirs. «Nous ne pouvons pas prendre à la légère ce principe - conformément au règlement du Sénat - et nous ne devons pas enquêter sur des faits qui font l'objet de poursuites», avait-il rappelé en commission dans un premier temps. En juillet, [la ministre de la Justice Nicole Belloubet](#) avait par ailleurs estimé qu'une convocation d'Alexandre Benalla devant les sénateurs serait «délicat(e)» en vertu de la séparation des pouvoirs. Venaient ensuite les droits de la défense. «S'exprimant sous serment devant la commission, il ne faudrait pas qu'une personne auditionnée puisse être amenée à témoigner contre elle-même», avait-il souligné.

Sur CNEWS lundi, Philippe Bas semblait avoir mis ses doutes de côté et dessinait les contours de l'éventuelle audition d'Alexandre Benalla. «Il faut naturellement que le Parlement fasse très attention de respecter le rôle propre de la justice, de même que nous attendons de la justice qu'elle respecte le rôle propre du Parlement», a-t-il souhaité. Philippe Bas a par ailleurs prévenu que les sénateurs ne poseraient pas «des questions qui touchent à la manifestation du 1er mai puisque là c'est le rôle de la justice de savoir s'il y a eu un délit de sa part». Les

interrogations devraient plutôt porter sur le rôle exact de l'ex-collaborateur dans l'organisation de l'Élysée, et en particulier sa proximité avec Emmanuel Macron.

Fin juillet, l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron avait lui-même indiqué qu'il n'était pas hostile à l'idée de témoigner devant la Chambre haute. «Ils veulent des explications, j'ai de quoi leur en donner», avait-il affirmé dans un entretien au [Journal du Dimanche](#).

Une nouvelle victoire pour le Sénat

L'audition désormais quasi certaine d'Alexandre Benalla représente une petite victoire pour les sénateurs qui se réjouissent de se donner tous les moyens pour connaître «la réalité des faits». En juillet, les sénateurs avaient déjà interrogé le secrétaire général de l'Élysée [Alexis Kohler](#), le ministre de l'Intérieur [Gérard Collomb](#), le directeur de cabinet de l'Élysée [Patrick Strzoda](#) ou encore [Christophe Castaner](#), le délégué général de LaREM. En plus de la probable venue d'Alexandre Benalla au Palais Bourbon, les sénateurs recevront dès mercredi matin pour la reprise des travaux François-Xavier Lauch, le chef de cabinet d'Emmanuel Macron. «Nous allons continuer notre travail imperturbablement», a prévenu Jean-Pierre Sueur, rapporteur de la commission d'enquête. Commentaire aux allures de pied de nez en direction de l'Assemblée nationale où la commission d'enquête a été éventrée après seulement deux semaines calamiteuses en juillet.

«Notre objectif consiste à établir la vérité, car il y a encore beaucoup de silences et de contradictions, de repérer et de comprendre les dysfonctionnements qui ont provoqué l'affaire, et de proposer des préconisations», a résumé lundi au *Figaro* le rapporteur socialiste Jean-Pierre Sueur. Un rapport doit être rendu public à l'issue des travaux. Aucune date de publication n'est cependant prévue pour le moment. «Ça dépendra des informations que nous aurons recueillies. Nous rendrons notre rapport quand nous serons prêts», a indiqué Philippe Bas.